

MAIRIE DE BASSE-HAM

République Française
Département de la Moselle



DECISION DU MAIRE
N°2023/030/D du 15/11/2023
Marché de maîtrise d'œuvre
requalification ancienne halle de
tennis

Le Maire de BASSE-HAM,

- VU les articles L.2122-22, L.2131-2 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération 2020/306 du 29 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,
- VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 concernant le recours à la procédure adaptée,
- VU la délibération n°2023/168 portant sur le projet de requalification de la halle de tennis et la construction d'un nouveau complexe tennistique,
- Vu le rapport de présentation de la consultation,

DECIDE :

1°) de signer avec le groupement de maîtrise d'œuvre composé du cabinet Architecture et Environnement, mandataire, et du bureau d'études IRIS (Fluides), un marché de maîtrise d'œuvre pour un montant global et forfaitaire de 157.500 € HT (taux de 7,5%).



Le Maire :

Bernard VEINNANT

Mise en ligne le : 16/11/2023

